



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : maire@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 21/03/2022
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 033-213301435-20220329-2022_030-DE

Délibération n° 2022-030

Mardi 29 mars 2022

CA21/BP22

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE –Benoit DULAU - Elvira MOMMERT – Corine JEANDONNET - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hélène BURESI procuration à Benoît DULAU
Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF

Vincent TRISTRAM procuration à Maribel SOARES

Absent(s) excusé(s) : Hélène BURESI – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Corine JEANDONNET

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL MAIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-022 et -023 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif du Budget principal,

Vu la délibération n°2021-25 portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2021 – Budget Principal,

Vu le projet de budget primitif – Budget Principal présenté au Conseil Municipal et annexé à la présente délibération,

Vu la délibération n°2022-009 du portant restes à réaliser 2021.

Vu les Commissions Finances du 11 janvier et du 15 mars 2022,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section de fonctionnement que des chapitres de la section d'investissement.

Qu'au regard de l'exercice 2021 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement et de l'affecter, ainsi que de reprendre les Restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2022 de la Mairie étant alors ainsi préparé et équilibré comme suivant :

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 033-213301435-20220329-2022_030-DE

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011- Charges à caractère général	452 390,00€		013 – Atténuation de charges	35 000,00€	
	012- Charges de personnel	1 033 336,00€		70 – Produits des services du domaine	145 105,00€	
	014 – Atténuation de produits	0,00€		73 – Impôts et taxes	1 011 848 ,00€	
	65 – Autres charges de gestion courante	167 250,62€		74- Dotations et participations	437 272,00€	
	66 - Charges financières	39 000,00€		75 – Autres produits de gestion courante	47 125,00€	
	67 – Charges exceptionnelles	9 792,61€		76 - Produits financiers	15,00€	
	022 – Dépenses Imprévus de fonctionnement		10 000,00€	77 – Produits exceptionnels	5 238,48€	
	023 – Virement à la section d'investissement		65 000,00€	002/ Excédent antérieur reporté de Fonctionnement		124 762,31€
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		44 596,56€	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		15 000,00€
	Total	1 701 769,23€	119 596,56€	Total	1 683 478,48€	139 762,31€
	Total de la section de fonctionnement	1 821 365,79€		Total de la section de fonctionnement	1 821 365,79€	
	Investissement	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
20 – Immobilisations incorporelles		90 288,00€		13 – Subventions d'investissement	583 150,00€	
16 – Emprunts et dettes assimilées		154 000,00€		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	802 000,00€	
21 – Immobilisations corporelles		2 899 295,99€		10 – Dotations, fonds divers et réserves	147 775,00€	
RAR 2020 (intégré au 21)		104 578,00€		RAR 2020 (intégré au 13)	380 845,02€	
				001 – Excédent antérieur reporté d'investissement		1 049 795,41€
020 – Dépenses imprévues d'investissement			40 000,00€	021 – Virement de la section de fonctionnement		65 000,00€
				024 – Produits des cessions	215 000,00€	
040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections			0,00€	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		44 596,56€
Total		3 248 161,99€	40 000,00€	Total	2 128 770,02€	1 159 391,97€
Total de la section d'investissement		3 288 161,99€		Total de la section d'investissement	3 288 161,99€	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Principal

- <u>Investissement</u>	
> Dépenses	3 288 161,99 ..€
> Recettes	3 288 161,99 ..€
- <u>Fonctionnement</u>	
> Dépenses	1 821 365,79 ..€
> Recettes	1 821 365,79 ..€

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,



Alain TABONE